Décision 19-DCC-143 du 23 juillet 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier à usage de locaux par les sociétés Oppidéa, Immo Retail et la Caisse des Dépôts et Consignation

Posted on: 30 août 2019 | Secteurs :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Stés Oppidéa, Immo Retail et Caisse des dépôts et consignation
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Actif immobilier

Lire

Le texte intégral de la décision
34.89 Ko